

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 mars 2012

Présents : M. Colino, Mme Delaunay, M. Boilay, M. Blin, M. Bernier, M. Forant, Mme Duvelleroy, M. Bouillon, Mme Legoupil, Mme Lebigot, M. Crave, Mme Martin Calderon.

Absents excusés : M. Courant, M. Delaunay

Secrétaire de séance : M. Forant

Monsieur Colino ouvre la séance, il constate que le quorum est atteint et informe le conseil des pouvoirs donnés par Johann Delaunay à Martine Delaunay et par Yoan Courant à Daniel Blin.

Il présente le procès verbal de la séance du 25 janvier 2012 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

1. Subventions aux associations et divers organismes pour l'année 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les subventions pour l'année 2012 :

Associations	Subventions 2012
APE	1950
Comité des fêtes	1800
FC2O	1400
Bibliothèque ICL	
Anciens combattants	300
Chorale Cant' Amay	200
Voyage Bruxelles 2 classes	380
Maisons familiales rurales	50
Les enfants du Oualo	50
Familles rurales	1100
ADMR	550
Chambre de métiers	70
Prévention routière	50
LSAO	300
LSAO organisation de la Francesco Moser	600
TOTAL C/6574	8800

Organismes	Subventions 2012
SDEC	16460
Piscine Villers	6120
Collège Evrecy	3120
Fourrière	800
Travaux éclairage public	5900
RAM	1500
SIGAZ	60
Psychologue scolaire	40
Piscine Thury Harcourt	2000
<i>TOTAL C/6554</i>	<i>36000</i>

2. Taux d'imposition pour l'année 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

Taxe d'habitation	18.09%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.27%
CFE	21.51%

3. Tarifs cantine et garderie pour l'année 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Pour l'année scolaire 2011-2012, les tarifs de la cantine et de la garderie seront les suivants :

	<u>Tarifs 2012</u>
Repas enfant maternelle	3.80 €
Repas enfant primaire	3.90 €
Repas enseignants	5.30 €
Repas personnel communal	3.80 €
Garderie	0.90 €

4. Logement communal : fixation du loyer

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le logement communal situé au groupe scolaire sera libre au 1^{er} mai 2012. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le loyer qui sera applicable pour le nouveau bail à 420 euros mensuels. Il sera aussi demandé une provision mensuelle de charges de 30 euros.

Le conseil municipal délègue Monsieur le Maire pour la signature du bail et des différents documents s'y rattachant.

5. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35^{ème})

Suite à la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33/35^{ème}) à compter du 1^{er} février 2012, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (19.5/35^{ème}). Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la suppression de ce poste.

6. Questions diverses

Monsieur Boilay présente le compte rendu de la communauté de communes (implantation d'une double borne au stade de Vieux, réfection de la passerelle, station d'épuration : problème des boues).

Il remercie également Monsieur Crave pour l'élaboration de la dernière Gazette.

En ce qui concerne le monument aux morts, un devis sera demandé pour la gravure du W + 2 noms de soldats qui figurent au verso du monument.

Monsieur Blin signale les travaux suivants :

- Chemin de Vaillande : en attente du SDEC.
- Grande rue : réfection des bandes de roulement
- Ralentisseurs : devis + demande de subvention sont faits et en attente de réponse pour la subvention
- Atelier : aménagement en cours de travaux
- Maison des Tilleuls : chaudière est hors service. Devis sont demandés

Les travaux de la Rue des Pommiers bénéficiant d'une subvention, qui a été accordée en mai 2011, débiteront avant l'été 2012.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de Monsieur Lemaître. Ce dernier demande l'autorisation d'acquérir un terrain afin d'y installer un site touristique et d'ouvrir un parcours destiné aux rosales situé sur les communes d'Amayé sur Orne et Maizet.

Un courrier lui sera adressé en stipulant la réglementation de la circulation des rosales ainsi que la convention tourisme, et en lui rappelant que ce terrain est situé en zone NDti du plan d'occupation des sols (zone inondable) par conséquent qu'il est non constructible.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Amayé sur Orne est mise au tribunal administratif pour le projet d'antenne SFR. Voir si possibilité de percevoir des indemnités de dommages et intérêts si annulation de ce projet.

Monsieur Colino et les adjoints tiennent à souligner qu'ils ne souhaitent pas rencontrer Monsieur ROYNEL du journal Ouest France et de ne plus lui fournir d'information pour le moment tant que ce problème ne sera pas solutionné.

Monsieur Bernier présente le plan du projet du futur lotissement. Il est noté que celui-ci fait apparaître des petites parcelles, qu'il faut se référer au SCOT, qu'il faut prévoir une voie de dégagement pour la sortie du lotissement ainsi que des aires de stationnement à l'intérieur de ce dernier.

Monsieur Crave souhaiterait que le petit terrain vague situé derrière le stade soit aménagé de buttes pour les skates ou vtt. Monsieur Bouillon lui fait remarquer que ceci avait déjà été réalisé mais la commune avait dû les faire enlever par mesure de sécurité.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion publique de mise en place de la redevance incitative aux ordures ménagères aura lieu le vendredi 23 mars 2012 à 20h en la salle communale.

Monsieur COUSIN, député, sera présent dans la commune le jeudi 19 avril 2012 à 11h30.

La séance est levée à 23h00.